

Plafonds de ressources ANAH pour les propriétaires

A compter du 1^{er} janvier 2023

Taux de subvention de l'Anah	50 %	35 %
Nombre de personnes composant le ménage	Ménages très modestes	Ménages modestes
1	16 229 €	20 805 €
2	23 734 €	30 427 €
3	28 545 €	36 591 €
4	33 346 €	42 748 €
5	38 168 €	48 930 €
Par personne supplémentaire	+4 813 €	+ 6 165 €

A comparer avec le revenu fiscal de référence de l'ensemble des occupants de l'année 2021 ou 2022 si l'ASDIR est disponible sans possibilité de mixage entre les différents membres du ménage - (ASDIR : Avis de Situation Déclarative à l'impôt)

OPAH CC Albères Côte Vermeille Illibéris

Date de début : 01/2019

PIG Mieux se Loger 66

Programme d'intérêt général

Date de début/ 02/11/2019

PIG Habiter Mieux 2 PMMCU

Date de début : 27/11/2018

OPAH RR Conflent-Canigo

OPAH de revitalisation rurale

Date de début : 01/07/2016

Demande de subventions ANAH :

www.monprojet.anah.gouv.fr

HABITER MIEUX PMMCU

SPL

35 bd St Assisclé

66000 PERPIGNAN

☎ 04 68 51 70 26

Mieux se Loger 66

SOLIHA

23 rue Broussais

66000 Perpignan

☎ 04 68 54 65 45

CARSAT Languedoc-

Roussillon

Service UGF

29 rue Léon Gambetta

CS 4009

34068 Montpellier cedex 2

CAF

112 rue Henri EY

BP 49927 66019

Perpignan

🌐 www.caf.fr

AIDES aux TRAVAUX D'ADAPTATION DU LOGEMENT

Personnes handicapées /Personnes âgées à mobilité réduite

2023



📍 2 Rue Pierre Dupont, Les Terrasses du
Castillet 66000 Perpignan

☎ 04 68 52 00 00

🌐 www.adil66.org

✉ contact@adil66.org

🌐 facebook.com/adil66.org



	Bénéficiaires	Conditions relatives au logement	Nature des travaux	Conditions financières	Observations
Subventions ANAH Et OPAH pour l'autonomie (voir liste au verso)	<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaire occupant • Usufruitier • Locataire (Avec l'accord exprès du bailleur) 	Résidence principale : <ul style="list-style-type: none"> • du propriétaire ou • de l'usufruitier (si il est ascendant ou descendant du propriétaire) 	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation du logement ou de l'immeuble aux personnes handicapées ou à mobilité réduite • Création d'une unité de vie en rez-de chaussée • Extension du logement (20 m2 max.) Pour adapter le logement aux personnes âgées ou handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux : 35% ou 50% (selon les ressources) dans la limite d'un plafond de travaux subventionnables de 20 000 € HT • Plafonds de ressources : cf verso 	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux ne doivent pas commencer avant le dépôt de la demande de subvention à l'Anah
Subventions Conseil Départemental Mieuxseloger66	<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaire Occupant • Usufruitier 	<ul style="list-style-type: none"> • Résidence principale du propriétaire ou de l'usufruitier • Logement situé dans le département des Pyrénées Orientales 	Idem Anah	Plafonds de ressources : ANAH	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de subvention : Monprojet.anah.gouv.fr • SOLIHA Mieuxseloger.66@solih.fr
Aides Perpignan Méditerranée Métropole	<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaire occupant • Usufruitier • Locataire (Avec l'accord exprès du bailleur) 	<ul style="list-style-type: none"> • Résidence principale du propriétaire ou de l'usufruitier (<i>s'engager à occuper le logement pendant 6 ans à titre de résidence principale</i>) 	Idem Anah	Plafonds de ressources : ANAH +Prime « Autonomie » 500€ (Ville de Perpignan)	HABITER MIEUX PMMCU SPL edificat@splpm.org
CARSAT Languedoc-Roussillon	<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaire occupant • Locataire 	<ul style="list-style-type: none"> • Résidence principale 	<ul style="list-style-type: none"> • Création ou adaptation de sanitaires • Remplacement de chauffage • Changement de revêtement de sol en prévention de chutes 	<ul style="list-style-type: none"> • Le montant de l'aide dépend de vos ressources et du montant des travaux. 	Pour plus de détails voir votre ADIL

Prêt CAF (sous conditions), prêt Action Logement, Crédit d'impôt autonomie